



Que dois je faire apres vente cession parts sarl

Par **PATMAD13**, le **15/08/2009** à **07:32**

Bonjour,
je pose ma question sans vraiment savoir si je suis au bonne endroit, je vend mes parts sarl ,
quel demarche administratif dois je effectuer apres signature du compromi
merci pour la reponse

Par **fabienne034**, le **15/08/2009** à **09:30**

Demander l'autorisation aux autres associés
le dénoncer au gérant
faire modifier le registre de commerce
pour tout savoir sur la cession de parts de sarl
<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>
les informations juridiques sont gratuites

Par **PATMAD13**, le **16/08/2009** à **22:07**

bonjour fabienne034,
en realité je me suis mal exprimé, apres la vente de cession de parts sarl pas de problème de ce coté là! que devons nous faire de notre coté. devons nous prevenir l'electricite,le telephone, les assurances ,les impot ? de notre cession de parts.
merci pour la reponse

Par reno_8, le 17/08/2009 à 21:28

Bonsoir, non il n'y a personne d'autre à contacter, imaginer si tous les actionnaires d'EDF devaient informer tout le monde...

Une fois que les statuts sont modifiés, rien d'autre à faire.